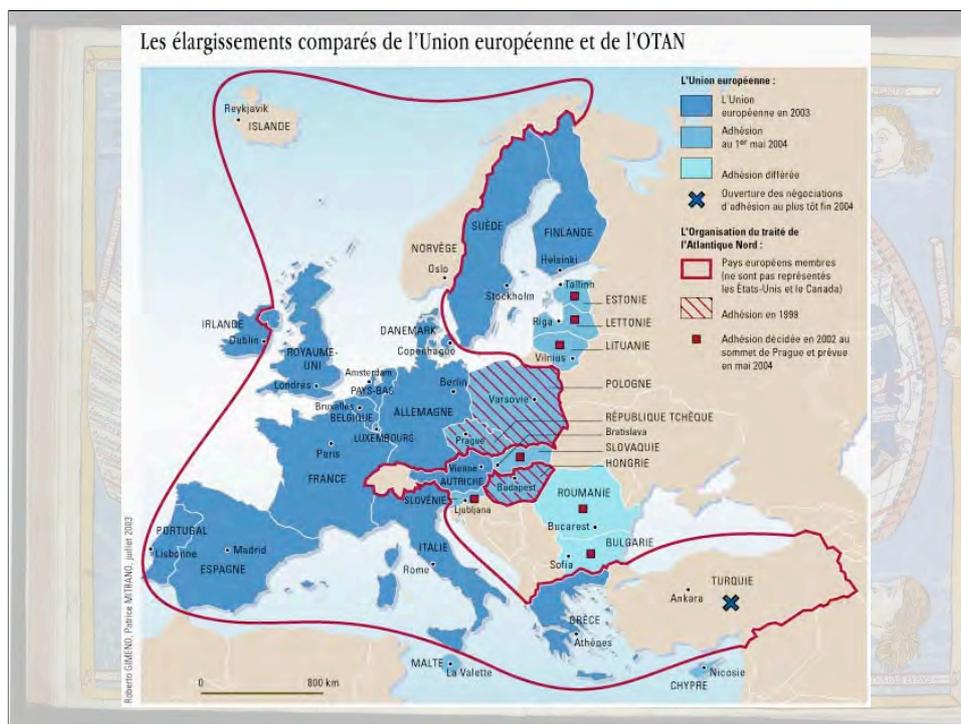


Jusque là nous avons vu des découpages imposés par des instances supra qui dictent aux territoires locaux leur inclusion dans telle ou telle entité. Nous avons vu que ces découpages n'étaient pas toujours cohérents les uns avec les autres et qu'ils pouvaient poser un certain nombre de problèmes.

Maintenant nous allons essayer de travailler sur une autre façon de découper l'espace que j'ai appelé « découper par le bas » et qui renvoie à une forme d'autodétermination volontaire du périmètre du découpage. Les GAL du PIC Leader+ étaient une bonne transition, maintenant on va essayer de voir, à différentes échelles, comment des territoires constitués peuvent agir sur leur propre regroupement.

L'intérêt est ici de comprendre que découper l'espace se nourrit aussi du choix des acteurs locaux, que ceux-ci manient aussi les ciseaux et que les instances supra entrent dans une logique où l'autodétermination est de plus en plus la norme du découpage.

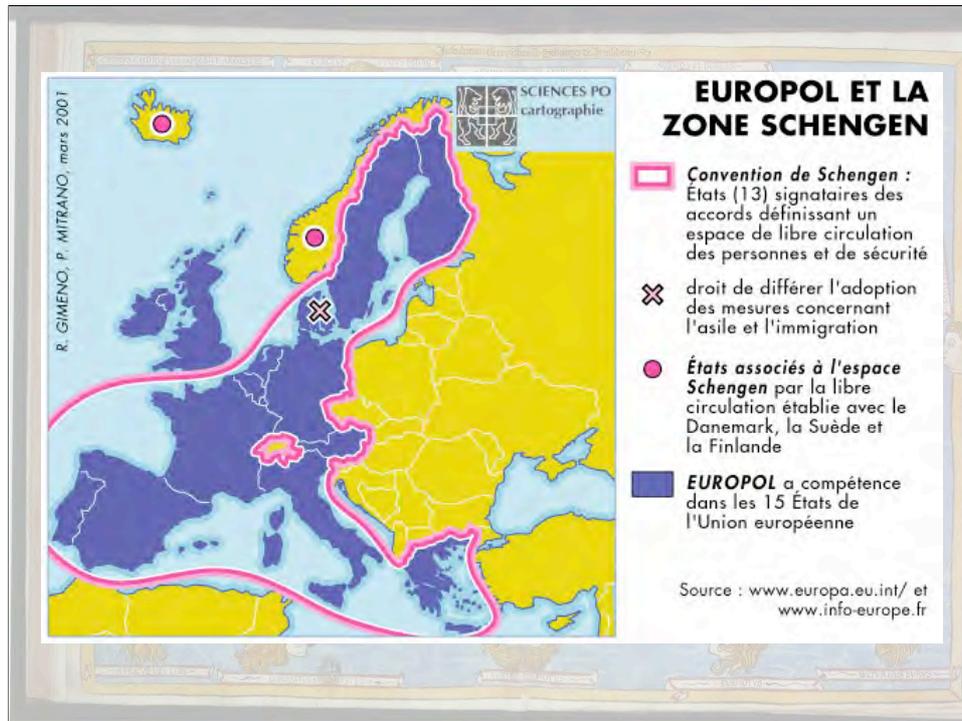


Le premier niveau, pour faire la transition avec le chapitre précédent concerne l'Europe. Nous avons vu comment l'Europe, en tant qu'institution découpait son espace pour agir dans une logique de discrimination positive, dans un souci d'équité spatiale.

On va maintenant s'intéresser à la façon dont les composantes de l'Europe, c'est-à-dire les Etats, ont une marge de manœuvre, sont capables de créer les conditions de leur adhésion à tel ou tel projet. La discussion actuelle sur la constitution européenne nous montre comment chaque Etat organise le débat avec sa liberté (référendum, vote à l'assemblée,...), mais d'autres projets européens ont déjà donné lieu à des choix, différents selon les Etats, qui construisent une « Europe à la carte », mais témoignent d'une marge de manœuvre en termes d'autodétermination des périmètres de l'action.

Ici nous voyons comment les pays européens ont choisis leur appartenance à l'UE et l'OTAN, qui sont deux structures supranationales.

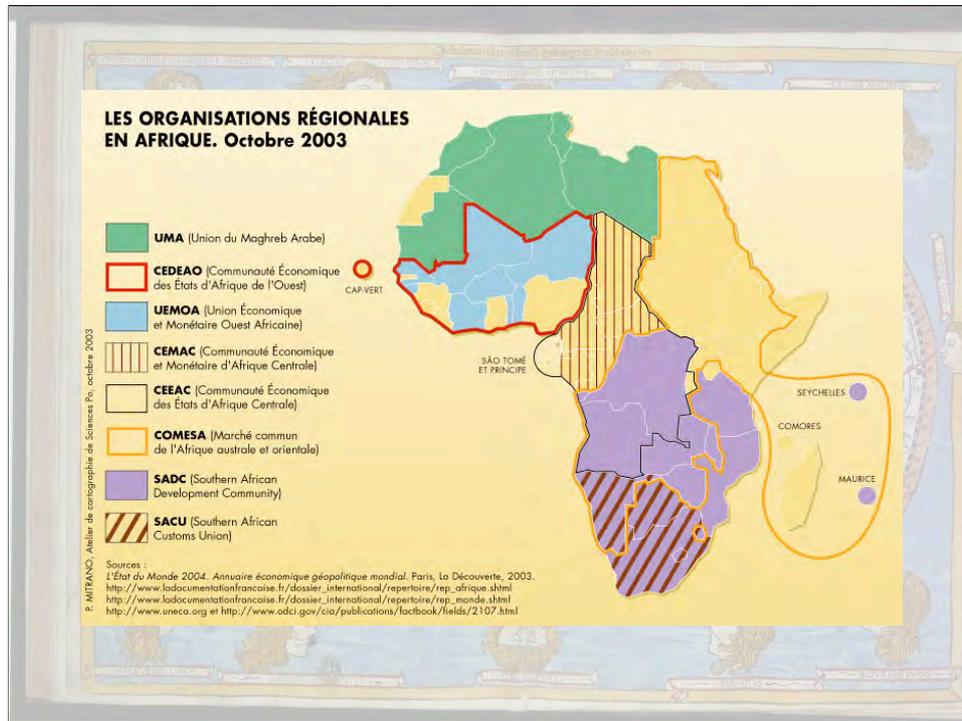
Si on peut dire que ces choix différents induisent du flou et de l'incohérence, il n'en demeure pas moins que c'est par le bas (ici les états) que se fait ce choix de l'alliance



L'espace Schengen est également assez complexe puisque certains pays de l'UE ne sont pas entré dans cet zone de libre circulation (GB, Irlande) alors que d'autres, hors UE sont partiellement associé du fait d'accords avec des pays membres (Islande, Norvège). Le Danemark ayant même une disposition particulière par rapport à l'asile et à l'immigration.



La zone Euro réserve elle aussi un certain nombre de particularités, qui ne recoupent que partiellement les logiques précédentes. Le Danemark, la Suède et la GB ont gardé leur monnaie. Sans que cela soit un frein à l'Europe, les partenaires doivent composer avec ces choix individuels. Des mesures concernant la parité monétaire par exemple voire l'acceptation tacite de l'Euro par les commerçants, constituent des adaptations nécessaires. On peut imaginer que les liens entre les pays qui constituent « le cœur de l'Europe », c'est à dire ceux qui sont à la fois dans l'espace Schengen et dans la zone euro vont encourager des associations plus fortes, des projets plus cohérents.



J'ai ajouté ici un exemple un peu plus exotique. L'Afrique est également découpée en diverses alliances volontaires qui ne sont pas exclusives (un même pays peut être membre de plusieurs structures) du fait d'objectifs différents. Ces multiappartenances posent quand même un certains nombres de problèmes. Le principal est la difficulté de penser la complexité d'une adhésion à la carte, donc thématique, alors que le politique pense surtout la continuité et l'exclusivité.

C'est sans doute une des pierres d'achoppement de ces alliances sur projet, on est un peu comme dans un couple, on supporte mal ce qu'on considère souvent comme des infidélités et qui sont parfois prévues dans ce sens.

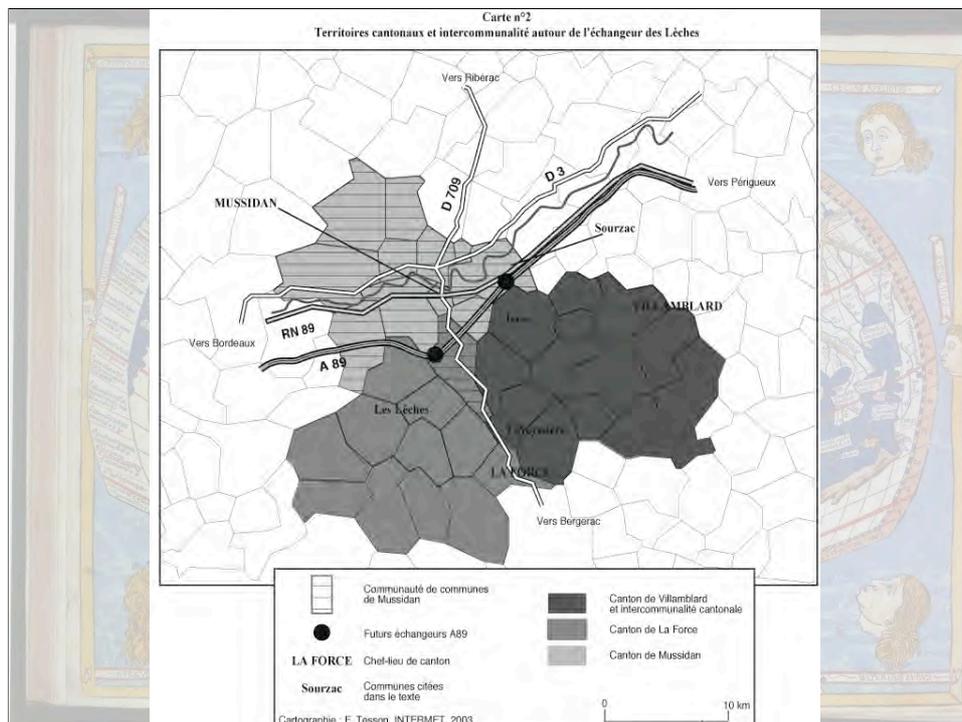


Je ne vais pas trop vous embêter avec ça même si c'est mon fond de commerce. On va simplement essayer de travailler cette question en entrant par le biais des périmètres et du découpage de l'espace que cela occasionne. Si vous voulez des précisions vous pouvez poser des questions. L'intercommunalité est un bon exemple de ces découpages pour agir, où les partenaires autodéterminent le périmètre de l'alliance.

- le choix de l'intercommunalité plutôt que la fusion
- la décentralisation comme clé, des entités compétentes
- l'idée d'une liberté d'autodétermination de son périmètre d'action
- la concurrence avec des espaces devenus territoires et découpés par le haut
- une nouvelle façon de voir sa mission pour les acteurs locaux
- mais une entreprise de redécoupage tout de même

-Que signifie l'intercommunalité

- des maires qui se choisissent pour partager des dépenses et des compétences de façon à être plus efficace
- libre choix dans le respect de la loi de 1999 (d'un seul tenant et sans enclave)
- ça fonctionne avec une carotte financière
- on partage aussi des projets



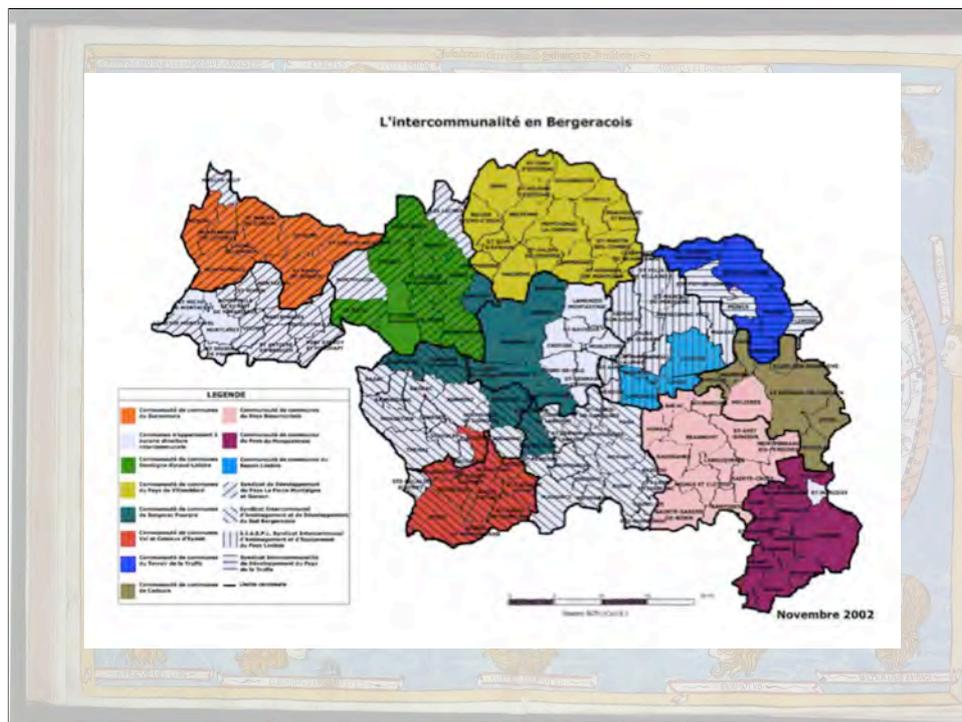
Je prends ici l'exemple d'une structuration intercommunale en milieu rural autour de Mussidan, en Dordogne, le long de l'A89.

Plusieurs choses se dégagent de cet exemple :

- un respect des limites cantonales: c'est très vrai en milieu rural où la figure du conseiller général, notable local est très forte. Il est souvent à l'origine du regroupement. Si on analyse la situation produite par ce principe on se rend compte que par là il verrouille le système en calant ce qui n'est qu'un territoire d'élection sur ce qui devient un territoire d'action. C'est d'autant plus prégnant lorsque le CG est aussi président de l'EPCI.

- On voit une entorse intéressante à ce principe avec la commune des Lèches sur laquelle se situe l'échangeur de l'A89 et qui a délaissé son canton pour s'associer avec la ville centre. Ce qui a pour conséquence d'affaiblir l'EPCI du canton de La Force et de renforcer celui de Mussidan. Une ZAC est prévue à côté de l'échangeur.

- Derrière le constat, on voit des histoires de fidélités. Des maires du canton de Villamblard seraient naturellement attirés par Mussidan mais le respect de la figure du CG prime sur les intérêts locaux.



Si on regarde maintenant le pays (structure créée en 1995, LOADT).

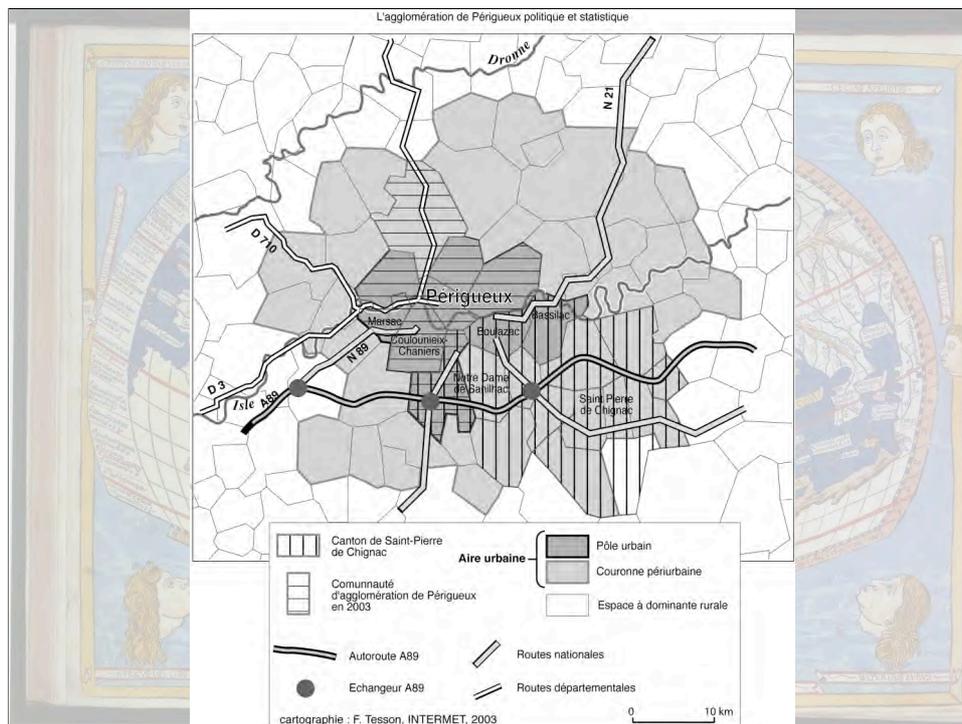
- c'est une structure plus souple que l'EPCI
- elle entre clairement en concurrence avec les départements, découpage par le haut versus autodétermination du périmètre
- du coup elle est investie par les CG (protection) et elle finit par respecter ces limites.
  - les membres sont des communes ou leur groupement
  - le pilotage est assuré par le Conseil Régional

L'exemple du PGB est édifiant si on considère l'excroissance de Sainte Foy la Grande.

On voit bien que là on est dans une logique par le bas mais dont les limites sont dictées par les acteurs locaux institutionnels.

Le PGB est aussi un Gal reconnu qui a mené un projet Leader+.





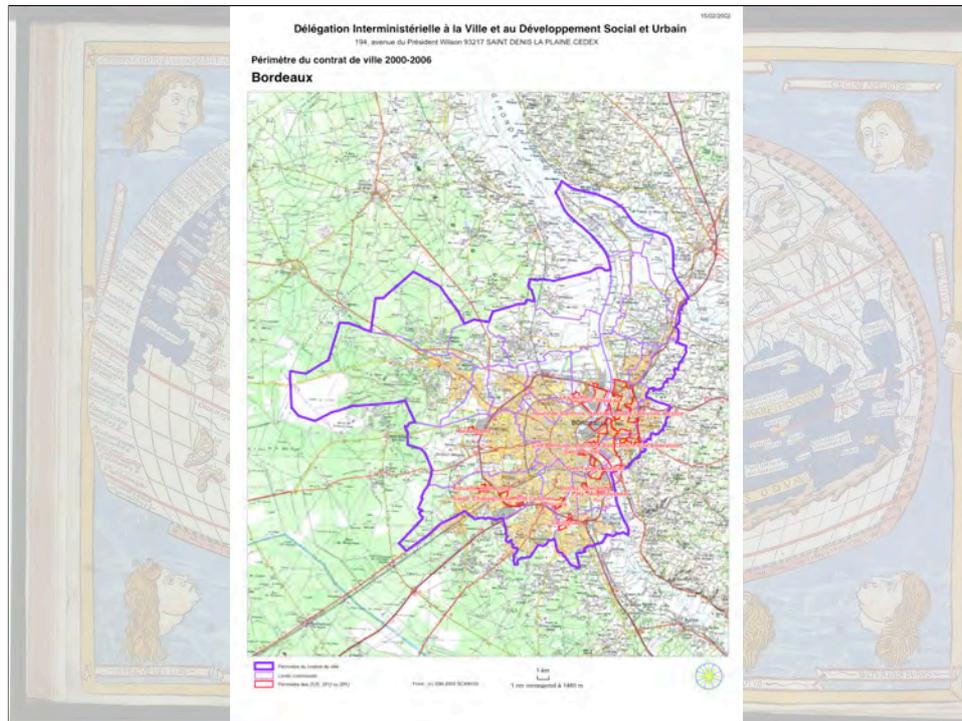
On peut s'attarder sur l'intercommunalité urbaine avec l'exemple de Périgueux qui est particulièrement intéressant du fait des choix individuels qui ont été faits.

Pour conclure sur la question intercommunale on peut dire que s'il s'agit d'un découpage par le bas qui peut avoir son intérêt, on voit quand même apparaître un certain nombre de problèmes qui interfèrent dans cette logique positive.

- des stratégies d'en haut (CG)
- des intérêts locaux qui nuisent à la cohérence
- des rivalités politiques (plus large que simplement de partis)
- des avantages financiers qui obligent au regroupement mais ne favorise pas leur dynamique
- des concurrences affichées...

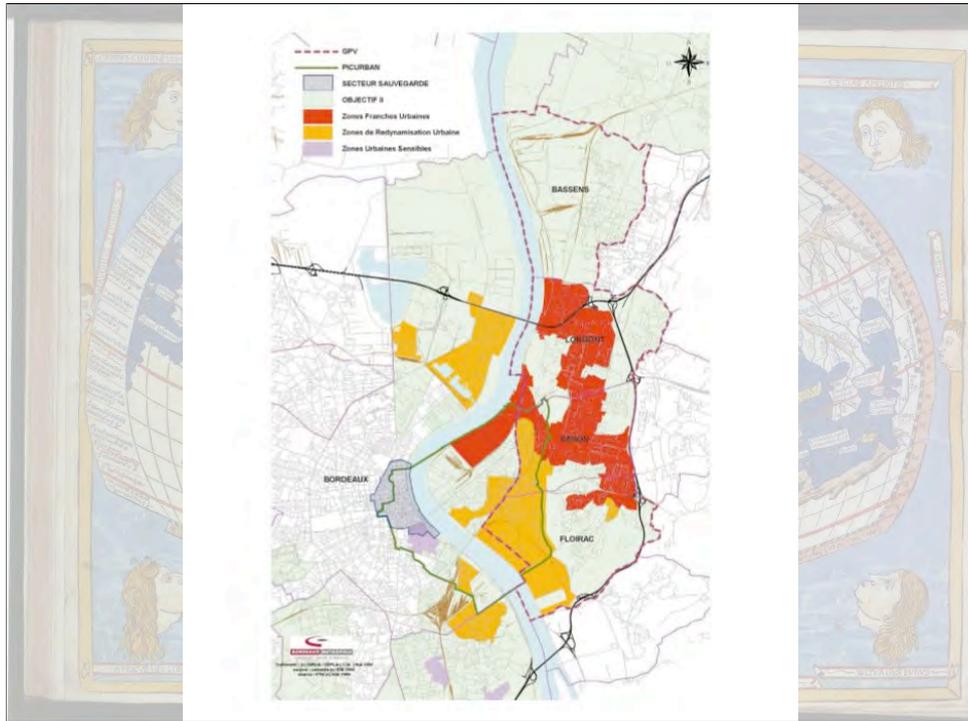


Le cas de Bordeaux illustre particulièrement bien la complexité des découpages par le bas qui interfèrent avec des découpages par le haut, quelques exemples pour s'en convaincre



Jusqu'ici rien de bien dramatique

Le CV est calqué sur la structure intercommunale, c'est d'ailleurs cette structure qui a porté le CV et c'était même une condition pour qu'il soit obtenu.



En revanche là ça se complique un peu



"Le **grand projet de ville** est un projet global de développement social et urbain qui vise à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans leur agglomération. Il permet la mise en œuvre d'opérations lourdes de requalification urbaine. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants et de marquer en profondeur et de manière durable, la transformation d'image et de perception du quartier.

Il s'agit également, au travers des actions de revitalisation et de revalorisation sociale, de redonner une valeur économique à ces territoires.

La conception du grand projet de ville, menée dès le départ avec les habitants, doit concilier des interventions ayant un impact rapide sur la vie quotidienne et des actions qui s'inscrivent nécessairement dans la durée.

Il comprendra des programmes portant sur :

- \* la restructuration du bâti (renouvellement diversification de l'offre de logements, amélioration du réseau d'équipements publics de proximité, traitement des centres commerciaux et des dalles),
- \* l'implantation de services publics et de services collectifs,
- \* le désenclavement des quartiers et leur intégration à l'agglomération (amélioration de la desserte en transports, meilleure répartition des différentes catégories de logement)".

## Zone urbaine sensible

- ZUS ou ZRU : zone de revitalisation urbaine
- Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.
- La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention :
  - - les zones urbaines sensibles (ZUS) ;
  - - les zones de redynamisation urbaine (ZRU) ;
  - - les zones franches urbaines (ZFU).
- Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.



## Zone Franche Urbaine

- Mise en place par le gouvernement Juppé en 1996
- 44 zones (+ 41 nouvelles depuis 2004)
- Bordeaux = la plus grande de France
- Défisiscaliser l'implantation d'entreprises dans des zones défavorisées si elles emploient des habitants du quartier

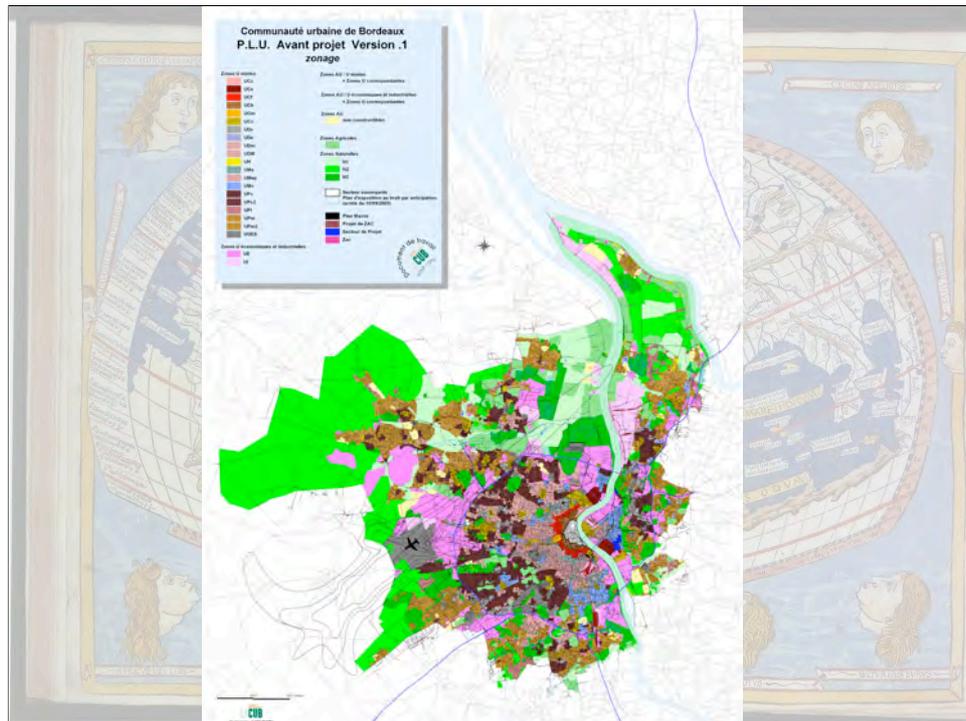
Logique d'insertion de la fonction travail dans les quartiers difficiles...

### Définition

Les zones franches urbaines (ZFU) sont des quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des zones dites sensibles ou défavorisées. Ils ont été définis à partir des critères suivants :

- taux de chômage ;
- proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme ;
- proportion de jeunes ;
- potentiel fiscal par habitant.

Les entreprises implantées ou devant s'implanter dans ces quartiers bénéficient d'un dispositif complet d'exonérations de charges fiscales et sociales durant cinq ans.



Plus le PLU qui est un outil de gestion et de projet pour l'agglomération et constitue un outil de découpage par excellence